
REGLEMENT RIGOL'TRAIL

Organisateurs :

Ville de Beaucourt et les Associations Beaucourtoises

Lieu : Enceinte du Parc des Cèdres – Domaine de la Ville de Beaucourt

Date : Dimanche 27 août 2017

Horaires : De 13 h 30 à 18 h 00

Deux parcours d'animation proposés :

P1 : Adultes et Enfants d'une distance de 600 mètres

P2 : Public à partir de 16 ans d'une distance de 1800 mètres

Les mots d'ordre de la 1^{ère} édition du **Rigol'Trail** sont :

CONVIVIALITE, FAIR PLAY, BONNE HUMEUR

Article 1 :

Animation de deux parcours pédestres en milieu naturel avec des obstacles, sans notion de compétition ou de chronométrage.

P1 : 600 mètres parcours dit « famille ». Age minimum requis : A partir de 2009. Autorisation parentale et décharge parentale obligatoire pour participer. Présence obligatoire d'un adulte accompagnant un enfant né en 2005 et après, tout au long du parcours.

Départs libres de 13 h 30 jusqu'à 15 h 00. Retrait des dossards à partir de 12 h 00.

6 obstacles numérotés.

P2 : 1800 mètres à l'épreuve « challenge équipe ». Inscription obligatoire et décharge de responsabilité individuelle à renseigner et à remettre avant le départ.

Age minimum requis : A partir de 2001.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Equipe de 4 personnes obligatoire.

Départ à partir de 15 h 00 et jusqu'à 18 h 00. Le jour J, inscriptions et retraits des dossards de 12 h 00 à 14 h 30

14 obstacles numérotés.

Le passage de relais se fera à chaque tour par transmission de témoin du co-équipier

Inscriptions GRATUITES mais réservations préconisées pour une meilleure organisation.

Article 2 :

Les départs du parcours P1 se feront en continu.

Les départs du parcours P2 se feront par vagues de 10 équipes de manière à éviter les embouteillages sur les obstacles.

Pas de chronométrage donc pas besoin de certificat médical.

Article 3 :

En matière d'assurance, l'organisateur est couvert par l'assurance à Responsabilité Civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur ; les participants renoncent à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

Assurance individuelle accident : il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à la Rigol'Trail.

Article 4 :

Une réglementation concernant le franchissement des obstacles ainsi que le nombre d'utilisateurs maximum par obstacle sera affichée sur le panneau de réglementation présent sur le lieu de départ des épreuves.

Le personnel en charge de la sécurité des participants veillera à la bonne utilisation des obstacles.

Tout geste dangereux ou à caractère antisportif peut entraîner une

disqualification prononcée par l'organisation.

Pour le parcours 1, il appartient au participant la décision de franchir ou non un obstacle, sans aucune justification, ceci dans le but que chacun soit en capacité de respecter ses propres limites.

Il est interdit de sortir du parcours délimité par la « rubalise ».

Article 5 :

Des sanitaires sont prévus sur le site du Parc des cèdres

Une bouteille d'eau sera fournie à l'ensemble des participants.

Article 6 :

Le port d'une tenue de sport adaptée est conseillé. Le port de bijoux ou objets de valeur pouvant blesser le participant ou un tiers est interdit. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte des biens personnels des participants pendant le circuit.

Article 7 :

Concernant le droit à l'image et la population, les participants à l'animation parcours d'obstacles autorisent les organisateurs à utiliser ses noms et images sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

Article 8 :

Un espace de « consignes » surveillé est mis à disposition tout au long de l'après-midi.

Article 9 :

Toute fausse déclaration d'identité décharge l'organisateur de sa responsabilité.

Les organisateurs

